

Séance du 20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, suivant la convocation du 16 Mars 2026 de Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Maire sortant de Moissannes, présidé par Madame AUBERGER Marie-Sophie, Maire de Moissannes.

Présents : Madame AUBERGER Marie-Sophie, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur BARRA Pierre-Yves, Madame PIARROUX Audrey, Madame BARRAUD Samantha, Monsieur TEXONNIERE Yann, Monsieur JACQUOT Alexis, Madame JANDAUD Véronique, Madame MENUJER Isabelle et Madame DEVARD Ghyslaine.

Absents :

Procurations :

Le secrétariat a été assuré par :

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DESIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE NOBLAT

Vu les articles L.5211-7 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 Juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral du 7 Novembre 2023 pour la modification des statuts et indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DESIGNE :

Madame AUBERGER Marie Sophie, déléguée Titulaire, et Monsieur TEXONNIERE Yann délégué suppléant

Et transmet cette délibération au président de la Communauté de Communes de Noblat

Fait et délibéré en séance

Le 20/03/2026

Le Maire



La secrétaire de séance :



Publiée le :